

Communiqué de presse

Paris, le 18 mars 2019

Le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) s'est réuni pour sa vingtième séance ce lundi 18 mars 2019.

Sous la présidence de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, le Haut Conseil a actualisé son diagnostic des risques et des vulnérabilités potentielles susceptibles d'affecter le secteur financier français.

Il prend acte des perspectives de croissance revues à la baisse au plan international et européen, tout en constatant que la croissance en France résiste. En complément, il note le maintien de facteurs d'incertitude conjoncturels et politiques, en Europe, dans les pays émergents et aux États-Unis, et suit avec attention leurs conséquences éventuelles pour la croissance et la stabilité financière.

Le Haut Conseil estime que, sur les marchés, le risque d'une retarification des actifs financiers se maintient à un niveau élevé. La correction de la fin de l'année dernière ayant été compensée en ce début d'année, les marchés actions et obligataires continuent d'afficher des valorisations conséquentes, associées à un environnement de taux d'intérêt bas et à un appétit pour le risque significatif.

Le Haut Conseil observe également que l'endettement du secteur privé non financier continue de croître pour atteindre 133,3 % du PIB au 3^{ème} trimestre 2018 (59,2 % pour les ménages et 74,1 % pour les sociétés non-financières, SNF). La dynamique observée ces dernières années a conduit la France à un taux d'endettement des agents privés non financiers aujourd'hui élevé et qui est supérieur à la moyenne de la zone euro comme à ceux de nos principaux partenaires.

Pour les SNF, la hausse de l'endettement reste marquée (+6,0 % sur un an en janvier 2019), portée à la fois par la progression des encours de crédit bancaire et de dette de marché. La progression du crédit concerne toutes les tailles d'entreprises, avec une croissance toujours robuste du crédit bancaire aux PME (+6,3 % sur un an en janvier 2019).

L'encours de crédit aux ménages continue également de progresser à un rythme soutenu : +5,5 % sur un an en janvier 2019, principalement porté par le crédit immobilier.

La poursuite observée de ces tendances depuis l'activation du coussin de fonds propres bancaires contracyclique (CCyB) en juin 2018 a donc conduit le Haut Conseil à adopter, dans une logique préventive, la proposition du Gouverneur de la Banque de France d'un relèvement du taux de ce coussin de 0,25 point de pourcentage des actifs pondérés par les risques sur les expositions françaises, pour le porter à 0,5 %.

Le HCSF estime ce niveau adapté aux circonstances actuelles et précise qu'il relâchera le CCyB en cas de retournement du cycle financier, avec application immédiate. Ce relâchement

permettrait aux banques de mobiliser cette réserve de capital pour préserver leur capacité d'offre de crédit, notamment aux petites et moyennes entreprises qui sont les plus dépendantes du financement bancaire.

Ce projet de décision sera notifié à la BCE pour non-objection. Le cas échéant, il sera adopté le 2 avril 2019 et les banques auront 12 mois pour se conformer à la nouvelle exigence. Cette décision sera publiée au *Journal Officiel de la République Française* et sur le site du HCSF.

De plus, au titre de la réciprocité automatique et obligatoire, le coussin contracyclique décidé par le HCSF sera applicable à l'ensemble des banques de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen à proportion de leurs expositions en France.

Le Haut Conseil a également mis à jour son diagnostic relatif aux risques liés à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Il a pris note de la bonne préparation des acteurs supervisés par l'ACPR et l'AMF, via la mise en œuvre généralisée de plans de contingence individuels cohérents. Le Haut Conseil a pris acte des mesures prises aux niveaux français et communautaire pour assurer la continuité de la fourniture de services financiers dans l'Union.

Il demeure vigilant et continue de favoriser dans ce contexte la coopération et l'échange d'informations entre les institutions qui sont représentées au Haut Conseil.

Enfin, le Haut Conseil a approfondi son diagnostic sur les développements de la finance à effet de levier, qui est considérée comme pro-cyclique, et discuté des mesures de suivi et de vigilance à envisager, tant au niveau national qu'europpéen et international.